

MAIRIE de L'EPINE (05700)

PROCES-VERBAL des délibérations et compte rendu de la séance extraordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2023

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

Absents : 4 Excusé : 0 Suffrages exprimés : 7 Votes pour : 7 Votes contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille vingt-trois le vingt-cinq septembre à 14h30, le Conseil Municipal de ladite Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunions de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur DELAUP Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames PECH Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine et Messieurs ALLIER Jérémy, AUBERIC André, DELAUP Luc et GERMAIN Patrick

Etaient excusés : -

Etaient absents : Madame VIAL Violette et Messieurs BONFILS Lucien, LOUIS-PALLUEL Alain et MEYNAUD Damien

Le Maire remercie tous les membres présents et constate le quorum pour débiter l'ordre du jour unique de la séance extraordinaire, en présence du maître d'œuvre, à savoir le choix des entreprises concernant le projet de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont.

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance

M. André AUBERIC est désigné par le Maire pour tenir cette fonction. Le Maire le remercie.

Après que le maître d'œuvre a présenté à l'assemblée son rapport d'analyse des offres et que Monsieur le Maire l'a remercié pour sa diligence, le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

2. Marché public à procédure adaptée concernant les travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont - Choix des entreprises - Autorisation de signature des actes d'engagement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit.

Afin de pouvoir solliciter auprès du Conseil Départemental la prorogation de la subvention allouée pour les travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont, avant la date butoir du 27 septembre 2023, le Maire a dû convoquer le conseil municipal en urgence.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 01/09/2023 pour les prestations de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont, sept plis ont été reçus :

- un pli dématérialisé et un pli « papier » pour le lot n° 01 ,
- un pli dématérialisé et un pli « papier » pour le lot n° 02,
- un pli dématérialisé pour le lot n° 03,
- un pli dématérialisé pour le lot n° 05
- un pli dématérialisé pour le lot n° 07,

Conformément au registre des dépôts établi et arrêté le 21 septembre 2023 par la secrétaire de mairie et au procès-verbal d'ouverture des plis de la commission communale d'appel d'offres du 22 septembre 2023.

Aucune offre n'a été réceptionnée pour les lots n° 04 « Carrelage/faïences » et n° 06 « Electricité/Courant faibles / chauffage électrique », déclarés infructueux à ce jour.

Le maître d'œuvre, présent à ladite commission communale d'appel d'offres, a analysé et établi un rapport d'analyse des offres pour cinq lots du marché public à procédure adaptée.

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir les propositions du maître d'œuvre d'attribution du marché de travaux pour les lots n° 01, 02, 03, 05 et n° 07.

Monsieur le Maire récapitule dans le tableau ci-après le classement des offres pour le lot n° 01 « Gros œuvre - Maçonnerie / Zinguerie / Doublages - Cloisons - Faux-plafonds / Menuiseries intérieures ».

Nom de la société	Montant de l'offre hors variante(s) (H.T.)	Classement
SARL CLARY	112 587,96 €	1
SAS THOMET	153 788,44 €	2

Monsieur le Maire récapitule dans le tableau ci-après le classement des offres pour le lot n° 02 « Menuiseries extérieures » :

Nom de la société	Montant de l'offre hors variante(s) (H.T.)	Classement
Sté d'Exploitation CHARLES	17 862,00 €	1
La Boutique du Menuisier	19 810,70 €	2

Monsieur le Maire expose que l'unique offre reçue pour le lot n° 03 « Isolation de sols / Chapes » s'élève à 2 682,75 € H.T. ; l'unique offre reçue pour le lot n° 05 « Peinture » s'élève à 7 562,75 € H.T. ; l'unique offre reçue pour le lot n° 07 « Plomberie - Sanitaires/ chauffage sol » s'élève à 25 960,00 € H.T.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le caractère d'urgence de la séance pour les raisons exposées par M. le Maire.
- Décide d'entériner les propositions du maître d'œuvre pour les lots N° 01, 02, 03, 05 et n° 07 ;
- Décide de retenir l'offre de l'EURL CLARY, qui s'élève à un total de 112 587,96 € H.T. , et d'attribuer le lot n° 01 « Gros œuvre - Maçonnerie / Zinguerie / Doublages - Cloisons - Faux-plafonds / Menuiseries intérieures » à ladite entreprise, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères du règlement de la consultation et la mieux disante ;
- Invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que toute pièce relative à ce marché public, avec le gérant de l'EURL CLARY pour le lot n° 01 du marché public de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont ;
- Décide de retenir l'offre de la société d'Exploitation CHARLES, qui s'élève à un total de 17 862,00 € H.T. et d'attribuer le lot n° 02 « Menuiseries extérieures » à ladite société, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères du règlement de la consultation et la mieux disante ;
- Invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce relative à ce marché public avec le représentant de la société pour le lot n° 02 du marché public de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont ;
- Décide de retenir l'offre de la société TECHNISOL pour le lot n° 03 « Isolation du Sol - Chapes », qui s'élève à 2 682,75 € H.T. et invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce relative à ce marché public avec le représentant de la société pour le lot n° 03 du marché public de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont ;
- Décide de retenir l'offre de la société SPINELLI pour le lot n° 05 « Peinture », qui s'élève à 7 562,75 € H.T. et invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce relative à ce marché public avec le représentant de la société pour le lot n° 05 du marché public de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont ;

- Décide de retenir l'offre de la société ALPES AGENCEMENTS SANITAIRES pour le lot n° 07 « Plomberie – Sanitaires / Chauffage sol », qui s'élève à 25 960,00 € H.T. et invite Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce relative à ce marché public avec le représentant de la société pour le lot n° 05 du marché public de travaux de regroupement en un seul logement des anciens locaux de la mairie et de l'appartement contigu amont.

En l'absence d'autres questions et informations diverses, la séance est levée à 16h00.

Le Maire,
Luc DELAUP

